



ATTENTION

Afin que votre demande soit traitée, pensez à joindre à votre dossier de demande de bourse :

→ Votre **RIB** (même si vous l'avez fourni l'année précédente)

→ La photocopie (lisible et recto verso) de votre

Avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012.

En cas de difficultés financières, merci de joindre tout document justifiant du changement de situation (inscription ANPE, maladie...)

Tout dossier non rendu avant le 30 septembre ne sera pas étudié.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



ATTENTION

Afin que votre demande soit traitée, pensez à joindre à votre dossier de demande de bourse, votre RIB ainsi que la photocopie (lisible) de votre

Avis d'imposition 2011.

Pour tout changement de situation, voir l'encadré en première page du dossier cartonné.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.